

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical d'installation – Séance du 19 mai 2026

Date de la convocation : 12/05/2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 31

Titulaires présents :	28
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-six, mardi dix-neuf mai, à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, composé des délégués proclamés élus par l'organe délibérant des EPCI membres, dûment convoqué par Monsieur Philippe PETIT, Président sortant, s'est réuni dans la grande salle de réunion du Syndicat mixte en séance publique d'installation.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., Mme BACHELET N., M. CAPEL J-B., M. CASTET T., M. RAYNAUD J-P.,
Mme SECULA A., Mme THIBAUD N.

CC du Frontonnais : Mme CAILLAUD M., M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., Mme GIBERT J., M. LE
CHEVILLER N., M. SAINT-MARTIN P., Mme SAVY S., Mme SIGAL S., M. TERRANCLE S.

CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., Mme AYGAT C., M. ESPIE J-C. Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P., M.
MARTIN G., M. MARTINET F., M. OLIVEIRA SOARES H., Mme OUDIN C., Mme SANCHEZ G.

CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD S., M. JOVIADO G., M. MAUREL C., Mme RAYNAUD N., Mme VILLA C.

Etaient représentés

CC des Coteaux du Girou : Mme SECULA A. par M. JEANNE-BROU S. (suppléant)

CC du Frontonnais : Mme SAVY S. par M. VASSAL J-P. (suppléant),

Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)

Etaient également présents (sans voix délibérative)

Délégués suppléants :

CC des Coteaux du Girou : Mme MARONESE C., M. PINAR S., Mme RAOUX N.

CC du Frontonnais : Mme BEGUE M., M. BLAQUIERE B., M. COULOM J-C, M. FOUGERAY J-M.

CC des Hauts Tolosans : M. SORET C.

CC Val'Aïgo : M. CRESUT P.

Autres élus : M. BAUDOU J-N., M. GARDELLE L., M. GOUZI B., M. GUILLEMOT M.

Secrétaire de séance : M. LE CHEVILLER Nicolas

Délibération n° 2026 /13

Domaine : Administration générale

5.1 – Institutions et vie politique – Election exécutif

Objet : Elections des Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat mixte du SCOT du nord toulousain

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2017 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU sa délibération n° 2026/ 10 de ce jour portant installation du Comité syndical dudit syndicat,

VU sa délibération n° 2026/ 11 de ce jour portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU sa délibération n° 2026/ 12 de ce jour portant détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU l'article 8 des statuts dudit syndicat, et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité syndical,

SOUS LA PRESIDENCE de M. TERRANCLE Serge, Président,

PROCÈDE aux élections des Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, selon les modalités suivantes :

Mme AUGER Maryse et M. JOVIADO Gilles sont nommés assesseurs.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et selon les dispositions prises dans la délibération n° 2026/ 12 de ce jour déterminant la composition du Bureau,

Chacune des élections des 4 Vice-présidents et des 3 autres membres du Bureau s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant.

Pour chacune des élections, M. TERRANCLE Serge, Président, a fait appel à candidature.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillements,

Le Comité syndical,

PROCLAME, à la majorité absolue,

- **M. CAPEL Jean-Baptiste, 1^{er} Vice-président**
- **Mme VILLA Caroline, 2^{ème} Vice-présidente**
- **M. ALARCON Nicolas, 3^{ème} Vice-président**
- **M. CAVAGNAC Hugo, 4^{ème} Vice-président**
- **M. CASTET Thierry, 1^{er} membre du Bureau**
- **M. MAUREL Cédric, 2^{ème} membre du Bureau**
- **M. LAGORCE Patrice, 3^{ème} membre du Bureau**

ET DÉCLARE

le Bureau constitué comme suit, chacun des membres étant immédiatement installé dans sa fonction respective :

NOM Prénom	Communauté de communes	Fonction Bureau
TERRANCLE Serge	CC du Frontonnais	Président
CAPEL Jean-Baptiste	CC des Coteaux du Girou	1 ^{er} Vice-président
VILLA Caroline	CC Val'Aïgo	2 ^{ème} Vice-président
ALARCON Nicolas	CC des Hauts Tolosans	3 ^{ème} Vice-président
CAVAGNAC Hugo	CC du Frontonnais	4 ^{ème} Vice-président
CASTET Thierry	CC des Coteaux du Girou	1 ^{er} membre du Bureau
MAUREL Cédric	CC Val'Aïgo	2 ^{ème} membre du Bureau
LAGORCE Patrice	CC des Hauts Tolosans	3 ^{ème} membre du Bureau

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,
Serge TERRANCLE

